PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 13 JUIN 2019

Date de convocation : le 7 juin 2019

Conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Absent(s) excusé(es) : 3
Pouvoirs : 2
Votants : 13
Majorité absolue : 7

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, Maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Maurice AUBRY, Damien GUERET, Géraldine BRICIER, Claudius BROCHARD, Myriam COUSIN-MANCEAU, Agnès PLANCHARD, Ellen RAVE-BARBEDETTE

Absents Excusés : Laurent AILLERIE (pouvoir à Olivier RICOU), Roger BOILEAU (pouvoir à Maurice AUBRY), Maud VINCHON-FAUCHER

Secrétaire de séance : Claudius BROCHARD

Ordre du jour :

1. Mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des rues JB Robin et G Landais - Affermissement de la tranche optionnelle
2. Travaux d'aménagement des rues JB Robin et G Landais - Affermissement des tranches optionnelles
3. Aménagement des rues JB Robin et G Landais : Demande de subvention auprès du Conseil Régional
4. Aménagement des rues JB Robin et G Landais : Convention de versement d'un fonds de concours par le Conseil départemental de la Mayenne à la commune
5. Approbation du règlement intérieur des services enfance jeunesse
6. Convention de partenariat avec la Commune de Montigné pour l'organisation de l'accueil de loisirs intercommunal pendant les vacances scolaires
7. Recrutement d'animateurs saisonniers pour la période estivale 2019 et les petites vacances scolaires de l'année scolaire 2019/2020
8. Conditions de prise en charge de la formation BAFA pour un animateur saisonnier
9. Convention de partenariat avec l'école de la seconde chance de Laval E2C
10. Présentation des coûts d'entretien des équipements sportifs du football
11. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire
12. Informations diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal en date du 30 avril 2019

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des question ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 avril 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 avril 2019 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire poursuit l'ordre du jour. Elle propose d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

1. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des rues JB ROBIN et G LANDAIS (en point 1)
2. Conventions de mise à disposition de personnel CDG 53 (en point 10)

Le Conseil Municipal donne son accord.

1. Mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des rues JB Robin et G Landais – Avenant au Contrat

Délibération n°045/2019

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 060/2018 du 12 juillet 2018, le conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre à TECAM de Fougères (35) pour un montant total de 17.150 € dont 14.150 € HT sur la base d'une tranche ferme estimée à 300.000 € et 3.000 € HT d'une tranche optionnelle estimée à 100.000 €, relative aux enrobés des rues JB ROBIN et G LANDAIS sous réserve que la Commune d'Ahuillé assure la maîtrise d'ouvrage s'agissant de la partie des travaux revenant au Conseil départemental.
Le montant de rémunération provisoire, s'appuyant sur un coût estimatif de travaux, a été contracté pour 17.150 €.
Le CCP (article 6) prévoit une révision du calcul de la rémunération selon le montant des travaux établi lors de l'avant-projet soit une base de rémunération de 247 500 € pour la tranche ferme, incluse la variante pour enrobé coloré et une base de rémunération de 55 500 € pour la tranche optionnelle (enrobés CD53). La mission DT/DICT et les diagnostics amiante HAP sont forfaitaires.
TECAM a réalisé 3 avant-projets pour prendre en compte l'enveloppe budgétaire communale de 200.000 €.
Pour rappel, voici le récapitulatif de la rémunération provisoire :

Missions	Montant du marché estimé	Taux de rémunération	HT	TVA	TTC
Tranche ferme (part communale)	300 000,00 €	4,15%	12 450,00 €	2 490,00 €	14 940,00 €
DT/DICT - Diag amiante/HAP		forfait	1 700,00 €	340,00 €	2 040,00 €
Tranche optionnelle (part départementale)	100 000,00 €	3,00%	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €
Total rémunération provisoire			**17 150,00 €**	**3 430,00 €**	**20 580,00 €**

La proposition de la rémunération définitive est la suivante :

Missions	Montant du marché AVP	Taux de rémunération	HT	TVA	TTC
Tranche ferme (part communale)	247 500,00 €	4,15%	10 271,25 €	2 054,25 €	12 325,50 €
DT/DICT - Diag amiante/HAP		*forfait*	*1 700,00 €*	*340,00 €*	*2 040,00 €*
Tranche optionnelle (part départementale)	55 500,00 €	3,00%	1 665,00 €	333,00 €	1 998,00 €
Plus-value pour 3 études d'avant projet			2 200,00 €		
Total rémunération définitive			**15 836,25 €**	**2 727,25 €**	**18 563,50 €**

Madame le Maire propose de valider l'avenant au contrat signé avec TECAM le 3 août 2018 sur la base d'un montant de 14 171,25 € HT pour la tranche ferme et 1 665 € pour la tranche optionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de retenir la rémunération définitive suivante :

Missions	Montant du marché AVP	Taux de rémunération	HT	TVA	TTC
Tranche ferme (part communale)	247 500,00 €	4,15%	10 271,25 €	2 054,25 €	12 325,50 €
DT/DICT - Diag amiante/HAP		*forfait*	*1 700,00 €*	*340,00 €*	*2 040,00 €*
Tranche optionnelle (part départementale)	55 500,00 €	3,00%	1 665,00 €	333,00 €	1 998,00 €
Plus-value pour 3 études d'avant projet			2 200,00 €		
Total rémunération définitive			**15 836,25 €**	**2 727,25 €**	**18 563,50 €**

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant 01 au contrat signé avec TECAM le 3 août 2018 et tous documents relatifs à ce marché.

2. Mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des rues JB Robin et G Landais – Affermissement de la tranche optionnelle

Délibération n°046/2019

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 060/2018 du 12 juillet 2018 , le conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre à TECAM de Fougères (35) pour un montant de 14.150 € HT pour la tranche ferme et 3.000 € HT pour la tranche optionnelle concernant la réalisation des enrobés sur les rues JB ROBIN et G LANDAIS sous réserve que la Commune d'Ahuillé assure la maîtrise d'ouvrage (s'agissant de la partie des travaux revenant au Conseil départemental).
Le Conseil départemental, par mail du 29 avril 2019, a confirmé son souhait de confier la maîtrise d'ouvrage à la commune d'Ahuillé.
Les travaux à charge du Conseil Départemental 53 pourront être réalisés via un fond de concours auprès de la commune. Une convention à la signature du Maire sera proposée par le Conseil Départemental, au vu des prestations envisagées et mesurées sur site comprenant les enrobés sur les voies circulées hors stationnement.
La réserve du Conseil Départemental étant levée, il est proposé au Conseil Municipal d'affermir la tranche optionnelle pour 3 000€ modifiée par avenant ce jour à 1 665 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'affermir la tranche optionnelle pour un montant définitif de 1 665€ HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

3. Aménagement des rues JB Robin et G Landais – Affermissement des tranches optionnelles

Délibération n°047/2019

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 038/2019 du 30 avril 2019, le conseil municipal :

- a confié réalisation des travaux d'aménagement des rues JB ROBIN et G LANDAIS à EUROVIA ATLANTIQUE de Laval comprenant une tranche ferme et 3 tranches optionnelles
- a affermi la tranche ferme pour un montant de 84 500,80 € HT soit 101 400,96 € TTC.

Considérant,

- l'accord du Conseil départemental pour la prise en charge des enrobés sur la voie circulée, par mail du 29 avril 2019,

- le plan de financement du projet,
- l'avis de la commission voirie/environnement de retenir les variantes 3 et 4 (enrobé ocre) sur les rues JB ROBIN et G LANDAIS, afin de renforcer l'aspect piétonnier pour sécuriser et développer les déplacements à pied ou à vélo.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affermir les trois tranches optionnelles du marché de travaux auprès d'EUROVIA ATLANTIQUE soit :

- Tranche optionnelle n°1 : travaux de la rue G Landais pour 79 222,10 € HT
- Tranche optionnelle n°2 : travaux d'enrobés rue JB ROBIN (part départementale) pour 25 174,55 € HT
- Tranche optionnelle n°3 : travaux d'enrobés rue G LANDAIS (part départementale) pour 15 872,55 € HT

Et de retenir les variantes 3 et 4 pour un enrobé ocre sur les trottoirs des deux rues JB ROBIN et G LANDAIS pour les montants respectifs de 16 038 € HT et 18 225 € HT.
L'ensemble représente une somme totale de 239 033 € HT, y compris la tranche ferme de 84 500,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'affermir la tranche optionnelle n°1 : travaux de la rue G Landais pour 79 222,10 € HT
- D'affermir la tranche optionnelle n°2 : travaux d'enrobés rue JB ROBIN (part départementale) pour 25 174,55 € HT
- D'affermir la tranche optionnelle n°3 : travaux d'enrobés rue G LANDAIS (part départementale) pour 15 872,55 € HT
- De retenir les variantes 3 et 4 pour un enrobé ocre sur les trottoirs des deux rues JB ROBIN et G LANDAIS pour les montants respectifs de 16 038 € et 18 225 €.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché sur la base d'un montant total de 239 033 € HT, y compris la tranche ferme de 84 500,80 € HT.

4. Aménagement des rues JB Robin et G Landais – Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Délibération n°048/2019

Madame le Maire rapporte :
Par délibération du 27 novembre 2018, le Conseil Municipal approuvait l'avant-projet d'aménagement de la rue JB ROBIN et G LANDAIS et validait un plan de financement en cohérence avec le montant estimatif des travaux au stade de l'avant-projet.
Dans le cadre du Contrat de territoire régional (CTR 2020), la commune d'Ahuillé bénéficie d'une enveloppe de 58 821 €. L'opération d'aménagement des rues JB ROBIN et G LANDAIS est éligible à l'axe du contrat « Aménagement de centre-bourg ». L'aide CTR 2020 est cumulable avec les aides de l'Etat et du Département. Par contre, elle n'est pas cumulable avec d'autres aides de la Région.
Dans le but de financer une partie du projet, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Contrat de Territoire Régional (CTR 2020).
Laval Agglomération est chargée du dépôt du dossier sur la plateforme dématérialisée.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses prévisionnelles			Financements		
Postes	Montant € HT	Montant € TTC	Postes	Montant en €	Taux
Ingénierie CD 53	3 240,00 €	3 888,00 €	Etat - DETR	40 000,00 €	9,26%
Frais d'études et de maîtrise d'œuvre	17 150,00 €	20 580,00 €	Contrat de ruralité	49 438,00 €	11,44%
Relevés topographiques et contrôle des voiries	3 187,00 €	3 824,40 €	Département (fonds de concours)	41 047,00 €	9,50%
Effacement de réseaux éclairage public, électriques et télécommunications *(solde à charge de la commune déduit la particpation de TE53)*	98 923,00 €	98 923,00 €	Département Contrat de territoire	24 491,00 €	5,67%
Travaux d'aménagements routiers et paysagers (dont CD 53 = 55500 € HT)	254 000,00 €	304 800,00 €	Département Amendes de police	10 000,00 €	2,31%
		- €	**Région PDL - CTR 2020**	**58 821,00 €**	13,62%
		- €	Autofinancement (maître d'ouvrage)	- €	0,00%
		- €	Emprunt	173 198,40 €	40,09%
		- €	FCTVA	35 020,00 €	8,11%
TOTAL dépenses	376 500,00 €	432 015,40 €	TOTAL Ressources	432 015,40 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention de 58 821€ auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du CTR 2020,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. Aménagement des rues JB Robin et G Landais – Convention de versement d'un fonds de concours par le Conseil départemental de la Mayenne à la commune d'Ahuillé

Délibération n°049/2019

Madame le Maire rappelle :
Conformément aux échanges préalables lors de l'étude par Mayenne Ingénierie pour l'aménagement des rues JB ROBIN et G LANDAIS, il avait été convenu la prise en charge des enrobés de couche de roulement des deux rues par le Conseil départemental.
Suite à l'attribution du marché à Eurovia Atlantique, le Conseil départemental a confirmé la prise en charge des enrobés des deux rues, hors stationnement, après mesure sur site ainsi que la purge repérée sur la rue Jean-Baptiste ROBIN.
Il indique que la commune conservera à sa charge les enrobés grave bitume et les rampes des plateaux, le renforcement au niveau des aménagements réduisant à une voie de circulation la chaussée existante.
Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours par le Conseil départemental à la commune au titre de sa contribution aux travaux d'aménagement de la rue JB ROBIN et G LANDAIS, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, pour un montant de 60.000 € maximum. Le montant sera ajusté selon le coût réel des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours par le Conseil départemental à la commune au titre de sa contribution aux travaux d'aménagement de la rue JB ROBIN et G LANDAIS,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6. Approbation du règlement intérieur des services enfance jeunesse

Délibération n°050/2019

Madame Nadège CHESNEAU, adjointe à l'enfance jeunesse et vie scolaire rapporte :
Il est proposé la modification du règlement intérieur des services enfance jeunesse, établi en 2018, sur les points suivants :

- Départ des enfants à partir de 17h, après le goûter sur le temps périscolaire
- Définition d'un cadre en cas de prise de médicaments pendant les temps périscolaires ou extrascolaires
- Modalités d'annulation des inscriptions pour le mercredi loisirs et les vacances scolaires.

Considérant l'avis favorable de la commission enfance jeunesse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le nouveau règlement intérieur des services enfance jeunesse
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7. Convention de partenariat avec la Commune de Montigné pour l'organisation de l'accueil de loisirs intercommunal pendant les vacances scolaires

Délibération n°051/2019

Madame Nadège CHESNEAU, adjointe à l'enfance jeunesse et vie scolaire rapporte :

Il est proposé de reconduire le partenariat avec la Commune de Montigné pour :

- L'organisation de l'accueil de loisirs intercommunal pendant les petites vacances de l'année scolaire 2019-2020, dans les mêmes conditions qu'en 2018/2020 : l'accueil des enfants a lieu la première semaine à Montigné et la deuxième à Ahuillé ; une navette permet de déposer les enfants dans la commune d'accueil ; chaque commune réalise la facturation aux familles résidant sur sa commune selon les tarifs communaux
- Les camps et les activités destinées aux jeunes de 11 à 17 ans, domiciliés à Montigné. La commune d'Ahuillé facturera le service auprès des familles de Montigné selon les tarifs définis par la commune d'Ahuillé. Les coûts restant à charge seront facturés à la commune de Montigné pour les enfants de sa commune.

Considérant l'avis favorable de la commission enfance jeunesse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de Montigné pour les petites vacances de l'année scolaire 2019-2020 et pour les camps et activités destinées aux jeunes de 11 à 17 ans, domiciliés à Montigné,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8. Recrutement d'animateurs saisonniers pour la période estivale 2019 et les petites vacances scolaires de l'année scolaire 2019/2020

Délibération n°052/2019

Madame Nadège CHESNEAU, adjointe à l'enfance jeunesse et vie scolaire rapporte :

En raison de l'activité supplémentaire et du surcroit de travail pour l'organisation du centre de loisirs pendant la période estivale et les petites vacances pendant l'année scolaire 2019/2020, il est proposé le recrutement de 1 à 5 animateurs saisonniers pour la période estivale entre le 1er juillet et le 31 août 2019 et 1 à 2 animateurs saisonniers pour les petites vacances de l'année scolaire 2019/2020 afin d'assurer la continuité du service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
- D'autoriser Madame le Maire à recruter 1 à 5 animateurs saisonniers pour la période estivale 2019 et 1 à 2 animateurs saisonniers pendant les petites vacances de l'année scolaire 2019/2020, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats en fonction de leur profil conformément à la délibération n°035/2018 du 24 avril 2018.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

9. Conditions de prise en charge de la formation BAFA pour un animateur saisonnier

Délibération n°053/2019

Madame Nadège CHESNEAU, adjointe à l'enfance jeunesse et vie scolaire rapporte :

La commission enfance jeunesse s'est réunie avec les élus de Montigné pour dresser le bilan des activités intercommunales. Les responsables des 2 structures d'accueil communales ont pu rapporter la difficulté à recruter des animateurs saisonniers.
Aussi, dans le cadre de sa politique en faveur de la Jeunesse et des besoins en formation dans le domaine de l'animation, la commission enfance/jeunesse propose de prendre en charge, tous les ans, la formation BAFA d'un animateur, sur la base d'un tiers du coût restant à charge du candidat sous réserve qu'il s'engage à faire son stage pratique à l'accueil loisirs de la commune et à y travailler pendant l'été. Dans l'objectif de fidéliser l'animateur saisonnier, le deuxième tiers du coût du stage pourra être pris en charge la deuxième année d'exercice et le troisième tiers de la formation la troisième année d'exercice au sein du service communal enfance/jeunesse.
Cette prise en charge étalée sur 3 ans pourra ainsi apporter une réponse à la pénurie de compétences sur le métier d'animateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
- de prendre en charge le coût du stage de formation générale au BAFA d'un animateur saisonnier, sur la base d'un tiers du coût par an pendant 3 ans. En échange, le jeune s'engage à faire son stage pratique dans la structure communale et à y travailler pendant l'été.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Il est entendu que le candidat devra fournir la preuve de la réalisation et du paiement du stage BAFA et attester de la non prise en charge de son stage pour obtenir un remboursement communal. Le montant remboursé au candidat ne pourra pas excéder le montant qu'il aura payé.

10. Convention de partenariat avec l'école de la seconde chance de Laval E2C

Délibération n°054/2019

Madame Sylvie LANDELLE, adjointe voirie et environnement rapporte :

L'Ecole de la Seconde Chance (E2C) dont le siège est situé au Bâtiment Laval Economie, 23 Place du Général Ferrié à Laval, représentée par son Directeur, Jean-Paul BALLUAIS, agit pour l'insertion durable de jeunes adultes sortis du système scolaire sans qualification, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi durable.
Ce dispositif répond à la demande des élus de Laval Agglo, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat d'agir en direction des jeunes les plus en difficulté pour faciliter leur insertion professionnelle et sociale.

L'E2C propose la signature d'une convention de partenariat avec la Mairie d'Ahuillé pour définir les conditions d'intervention de la mairie d'Ahuillé dans le cadre d'activités de chantiers au bénéfice de jeunes de 16 à 30 ans domiciliés en Mayenne.
Le rôle de la Mairie consiste à participer à la professionnalisation des stagiaires et à s'impliquer dans le fonctionnement de l'E2C, pour exemple :
- Faire découvrir aux stagiaires les métiers de la collectivité
- Accueillir des jeunes en stage
- Réaliser des simulations d'entretien d'embauche
- Parrainer le groupe
- Accueillir un groupe en chantier sur son site.

Les chantiers proposés seront organisés avec les services techniques et espaces verts d'Ahuillé.
La couverture sociale des stagiaires est intégralement prise en charge par l'Etat.
Fanny POITEVIN et Samuel GASTINEAU sont les deux interlocuteurs nommés pour la Mairie d'Ahuillé.
La convention prendra effet à compter du 1er juillet 2019 et pourra être reconduite tacitement. Elle pourra être résilier par l'une au l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de 3 mois.
Un bilan sera réalisé chaque année concernant les actions de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'école de la seconde chance de Laval (E2C), avec prise d'effet au 1er juillet 2019,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11. Convention de mise à disposition CDG 53

Délibération n°055/2019

Madame le Maire expose :

Dans l'attente du recrutement d'un nouveau secrétaire général, il est proposé de recourir aux services du CDG 53 pour faire face au surcroit d'activité et accompagner l'équipe administrative, sur la base

d'un jour et demi par semaine pour la période du 7 juin au 9 août 2019, avec une interruption la semaine du 12 au 16 août 2019.
Coût de la prestation : 112€ par ½ journée

Dans le cadre du remplacement de la secrétaire d'accueil pendant sa période de congé estival du 29 juillet au 10 août 2019, il est proposé de recourir au pôle de remplacement du CDG 53 pour la mise à disposition d'un agent pour une durée de deux semaines et deux jours du 25 juillet au 10 août 2019.
La commune remboursera au CDG 53 la totalité du traitement versé à l'agent, y compris les charges sociales patronales et éventuellement les frais de déplacement, auquel s'ajoutent les frais de gestion du CDG 53.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
- D'approuver les prestations proposées par le CDG 53,
- D'autoriser Madame le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents relatifs à ces dossiers.

12. Présentation des coûts d'entretien des équipements sportifs du football

Rapport d'Olivier RICOU, adjoint finances et communication :

Monsieur RICOU présente les travaux d'entretien réalisés sur les équipements de football (terrain et vestiaires) et les coûts correspondants :

Année	Dépenses de fonctionnement et d'investissement	Subvention à l'association	Total
2016	14 209 €	5 500 €	19 709 €
2017	14 433 €	5 500 €	19 933 €
2018	10 780 €	5 500 €	16 280 €

Ces coûts ne prennent pas en compte le temps passé par les agents de la collectivité.

Les travaux programmés en 2019 concernent :
- Le remplacement du chauffe-eau
- Le plaquage de pelouse devant les zones de but
- L'entretien de la pelouse avec réensemencement partiel du terrain, apport d'engrais, décompactage et roulage
- Une taille spécifique des sapins pour limiter la perte de ballons
- La pose de traverses sur les garde-corps
- La réparation du grillage en partie basse bordant le terrain d'entrainement
- La mise en peinture de la main courante.

Des travaux sont à l'étude comme l'amélioration des haies côté Ouest et Est, la pose de pare-ballon, la réparation du grillage (en hauteur), la pose d'un arrosage automatique.

13. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire

- Urbanisme : Droit de préemption urbain

N° d'enregis-trement	Reçu le	Référence cadastrale	Surface	Adresse	Décision	Date	Nom des vendeurs
2019-06	27/04/2019	C0327	01 a 50 ca	1 place de l'Eglise	Renonciation	07/05/2019	Consorts BREHIN
2019-07	07/05/2019	C1098	06 a 56 ca	7 impasse des Troènes	Renonciation	09/05/2019	GOURREL / PHILIPPE
2019-08	07/05/2019	C0926	05 a 06 ca	4 rue des Sports	Renonciation	22/05/2019	GINDER / LUETTE
2019-09	21/05/2019	C0053	33 a 87 ca	47 rue J B Robin	Renonciation	22/05/2019	CONSORTS FOURRIER
2019-10	25/05/2019	C0284 - C0782 - C0783	4 a 69 ca	31 rue de Concise	Renonciation	07/06/2019	BERTRON Alain
2019-11	06/06/2019	C1350	14 a 39 ca	51 place de l'Eglise	Renonciation	07/06/2019	LETHEULLE / RENOU

14. Informations diverses

Madame Christelle REILLON rapporte :

- Ouverture de l'enquête publique PLUI : 2 permanences programmées à Ahuillé le 21 juin de 9h00 à 12h00 et le 10 juillet de 9h00 à 12h00. Monsieur Loïc ROUEIL a été nommé commissaire-enquêteur
- Synthèse Conseil d'école du 11/06/2019 :
  - Bilan des projets 2018/2019
  - Effectifs prévisionnel rentrée 2019 : 117 élèves (43 maternelle, 74 primaire)
  - 17 départs en collège : Jacques Monod 7, Jules Renard 1, Immaculée 2, Sainte-Thérèse 5, de Martonne 1, L'Oriette 1
  - Suppléance de la direction 2 jours par semaine : Frédérique Lalande nommée titulaire du poste
  - Fête de plein air de l'école le dimanche 30 juin
- Demande d'un local à usage de bureau pour développer une activité d'auto-entrepreneur dans le domaine de l'évènementiel
- Judo : proposition d'accueil d'une compétition départementale en mai ou juin 2020 (date à confirmer)
- Journée citoyenne le 28 septembre : appel à idées auprès des associations et des concitoyens
- Les élus dans vos quartiers samedi 15 juin de 10h00 à 12h00 rue de la Pierre du Fau/Allée de la Roche
- Fermetures exceptionnelles de la mairie :
  - Samedis 29/06, 13/07, 27/07 et 24/08
  - Semaine du 12 au 17/08
- Pot de départ de Rudy, service civique le jeudi 4 juillet à 18h00 à la bibliothèque
- Prochaines animations communales :
  - Ferme en scène « Coup de tampon » à la Guitraudière le 14/06 : élu référent Olivier RICOU (1 invitation offerte par Sébastien Destais)
  - Fête communale du 21 au 23 juin Place de la mairie : élu référent Maurice Aubry

- Fête de la musique le 28 juin : élu référente Sylvie Landelle
- Bulletin municipal : prochaine édition Ahuillé'Asso en septembre 2019

Monsieur Maurice AUBRY rapporte :
- Point d'avancement des travaux bar/restaurant : les travaux de démolition sont en cours. Etude de solutions pour la conservation du plafond R+2

Madame Sylvie LANDELLE rapporte :
- le planning des travaux des aménagements des rues JB Robin et G Landais et mise en place de déviations jusqu'au 27 juillet 2019

Madame Ellen RAVE-BARBEDETTE rapporte :
- Retour sur le 36ème anniversaire du jumelage du 29/05 au 2/06, réunion avec le bureau du comité programmée le 22/06.

15. Agenda

- 14/06 à 17h30 Inauguration Pré de la Rainette
- 14/06 à 20h30 Ferme en scène
- 15/06 à 10h00 Les Elus dans vos quartiers (Allée de la Roche, Pierre du Fau)
- 16/06 Kermesse Ste Marie
- 22/06 Fête communale
- 23/06 Tournoi de Molky
- 25/06 Réunion des artisans/commerçants
- 28/06 Fête de la musique
- 29/06 Gala de danse
- 30/06 Fête de plein air Ecole S Sens
- 02/07 Soirée théâtre Ecole S Sens

Fin de la séance à 0h00

Séance du 13 juin 2019
Délibérations prises de n°045 à 055/2019

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHESNEAU	
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN-MANCEAU	
Ellen	BARBEDETTE-RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	
Géraldine	BRICIER	
Maud	VINCHON-FAUCHER	
Damien	GUERET	